

COMMUNIQUE DE PRESSE

Rennes, le 22 janvier 2018

Le recueil de la parole de l'enfant : une collaboration Gendarmerie / Justice / CHU de Rennes

Au CHU de Rennes, les enfants victimes de violences ou auteurs d'infractions sont pris en charge dans une unité dédiée, fruit d'une collaboration entre le service de médecine légale, le groupement de gendarmerie d'Ille-et-Vilaine et le parquet de Rennes. Parce que « redire, c'est revivre le traumatisme », l'unité d'audition pour mineurs (UAM) permet d'éviter à l'enfant de répéter son histoire. Les enquêteurs, chargés de recueillir leurs témoignages, sont spécifiquement formés par médecins et psychologues.

Une unité dédiée à l'audition des mineurs

A l'initiative du Parquet de Rennes, le service de médecine légale du CHU de Rennes accueille depuis 2013 une unité d'audition pour mineurs (UAM) victimes de violences physiques, psychologiques ou sexuelles, ou auteurs d'infractions. La prise en charge des mineurs y est organisée de façon globale, évitant la multiplication de rendez-vous dans divers lieux et ainsi la répétition potentiellement traumatique pour le mineur de démarches difficiles. Tout est fait pour que ce moment ne soit pas vécu comme une souffrance supplémentaire pour l'enfant.

En 2017, 214 mineurs auteurs ou victimes d'infractions ont été auditionnés à l'UAM. Constituée de quatre pièces (salle d'attente, local vidéo, salle d'audition, bureau pour les enquêteurs), l'unité est accessible aux enquêteurs à tout moment par une entrée protégée. Les auditions se déroulent dans une pièce, dite « salle Mélanie », spécialement aménagée pour accueillir un public jeune et fragilisé : un espace « sécurisant » avec vitre sans tain d'un côté, de l'autre côté les échanges sont enregistrés dans un local vidéo.



Le service de médecine légale, dirigé par le Docteur Renaud Bouvet, assure la coordination des intervenants, lorsque des examens médicaux spécialisés sont nécessaires, l'accompagnement continu de l'enfant par une psychologue constituant un véritable « fil rouge ».

L'enfant est pris en charge par une psychologue formée au protocole NICHD¹ de recueil de la parole de l'enfant. Issu de la recherche en psychologie, ce protocole est une technique d'entretien destinée à optimiser la fiabilité, la quantité et la qualité de l'information obtenue auprès de l'enfant. Il permet une approche non suggestive et respectueuse des limites et du développement de l'enfant. La psychologue prépare l'enfant à la mission qui sera attendue de lui lors de l'audition, assiste également les enquêteurs dans la conduite de leur audition, prépare l'enfant lors de l'examen réalisé par un médecin légiste pédiatre, et propose une orientation médicale, psychologique, sociale, éducative... adaptée au mineur et à sa famille.

Une collaboration Gendarmerie – Parquet – CHU pour la formation des enquêteurs

Le recueil de la parole d'un mineur victime ou auteur d'infraction au travers de son audition est un acte de procédure qui revêt un caractère particulièrement sensible et souvent déterminant pour la suite des investigations. C'est à ce titre qu'une formation spécifique des militaires de la gendarmerie existe au niveau national depuis 2001.

Afin de compléter ce dispositif de formation centralisé et de renforcer les capacités des enquêteurs du groupement de gendarmerie départementale d'Ille-et-Vilaine commandé par le Colonel François-Xavier Lesueur, il a été décidé de développer en partenariat avec l'UAM du CHU de Rennes et sous l'autorité de Nicolas Jacquet, procureur de la République, une formation continue locale qui permettra de disposer, à échéance, de 40 militaires de la gendarmerie formés pour le ressort du tribunal de grande instance de Rennes. Ces professionnels bénéficient de formations proposées par les médecins et psychologues du service sur des thèmes variés (développement de l'enfant, mémoire, développement psychosexuel, etc.). Ils seront également formés au protocole NICHD et bénéficient, avec les psychologues et médecins légistes, de temps d'échange formels consacrés au retour d'expérience.

Depuis 10 ans, un dispositif comparable existe sur le ressort du tribunal de grande instance de Saint-Malo, en partenariat avec l'UAMJ de Saint-Malo. Il compte 10 militaires de la gendarmerie formés et donne entière satisfaction.

UNE COLLABORATION ESSENTIELLE POUR UNE PRISE EN CHARGE GLOBALE

La collaboration institutionnelle entre le groupement de gendarmerie d'Ille-et-Vilaine, le parquet de Rennes et le service de médecine légale du CHU de Rennes, permet la prise en charge globale des mineurs victimes et auteurs d'infractions en un lieu unique, tant du point de vue de l'audition, acte d'enquête, de l'examen médico-légal de l'enfant, que de l'orientation de l'enfant et de ses accompagnants vers les structures des champs médico-psycho-sociaux, par des professionnels spécialisés et désormais partenaires.

Contacts presse :

CHU de Rennes : 02 99 28 42 40 – direction.communication@chu-rennes.fr

Parquet de Rennes : sec.pr.tgi-rennes@justice.fr

Groupement de gendarmerie départementale d'Ille-et-Vilaine : gilles.maurer@gendarmerie.interieur.gouv.fr

¹ National Institute of Child Health and Human Development.

